

prêtant à M. Gambetta des paroles peu rassurantes pour le chef de notre diplomatie, qui lui semble devoir être remplacé à bref délai par M. Challemel-Lacour, qui vient d'arriver de Londres à Paris.

Ge que je viens de vous mander touchant les dispositions nouvelles de M. A. Froust, chargé de développer l'interpellation opportuniste, dément complètement ces assertions. Seulement il convient d'ajouter que le démenti ne signifie pas que M. Gambetta n'ait jamais songé à remettre en d'autres mains le portefeuille de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il a fallu qu'il se rendit bien compte du mauvais effet que produirait, non-seulement sur la majorité, mais encore sur les cabinets étrangers le changement de titulaire du ministère des affaires étrangères pour qu'il modifiât sa résolution. J'ajouterai que la nomination de M. Challemel-Lacour aurait très probablement amené la dissolution complète du cabinet, M. Jules Ferry pouvant bien consentir à la retraite de M. Barthélemy Saint-Hilaire, à la condition de le remplacer à l'hôtel du quai d'Orsay, mais ne se souciant nullement de prêter les mains à la diminution de sa propre influence, diminution qui serait la conséquence forcée de l'avènement ministériel de M. Challemel-Lacour, considéré comme l'homme-lige du président de la Chambre.

Si je me suis étendu sur ce changement d'attitude de M. Gambetta en matière de politique étrangère et sur les raisons qui l'ont provoqué, c'est qu'au moment où le chef du parti républicain se dispose à prononcer un discours au banquet qui lui est offert, ce soir, dans la salle de Tivoli-Vauxhall, par la Chambre syndicale des débiteurs de vins de Paris, ils donnent lieu à une foule de suppositions. Les uns affirment qu'il y sera fait allusion dans le discours de ce soir, tandis que, suivant les autres, il n'en sera pas question. J'avoue être de l'avis de ces derniers. M. Gambetta, qui n'a jamais fait aucune déclaration au sujet de ses sympathies héliéniques, n'a, à leur endroit, aucune responsabilité personnelle, et il n'a rien à rétracter ni à expliquer. Ce soir, il peut le laisser à son lieutenant, M. A. Froust, et à son défaut, à son organe la République française.

Le banquet du Tivoli-Vauxhall est uniquement composé de membres de la Chambre syndicale des débiteurs de vins de Paris, dont le nombre est de 78,000. C'est assez dire que les convives sont soigneusement triés sur le volet. Ils sont d'ailleurs notablement dévoués à M. Gambetta, dont plusieurs sont ses agents électoraux dans le 20^e arrondissement. Des cartes pour assister au banquet ont été envoyées à tous les journaux, mais l'*Intransigeant*, la *Lanterne* et la *Vérité* ont refusé de les accepter. La *Justice* assure qu'il ne lui en a pas été proposé.

Les feuilles intransigeantes invitent plus que jamais les membres de l'extrême-gauche à interpellier le gouvernement non plus seulement au sujet de l'expulsion de l'italien Cipriani, mais encore pour celle de Malatesta, un de ses compatriotes, qui, à l'expiration de ses trois mois de prison qu'il venait d'exécuter, a été reconduit à la frontière. Les mêmes feuilles relèvent, d'autre part, le cas du jeune Morphy, né à Paris, d'une mère française, mais d'un père anglais, et qui, expulsé à la suite de la manifestation sur la tombe de Ferré et revenu à Paris sans autorisation, a été de nouveau incarcéré. Evidemment, M. Louis Blanc aura à s'exécuter. Il devra, lui ou M. Georges Périn, ou M. Clémenceau monter à la tribune pour protester contre des actes que les opportunistes qualifient également d'arbitraires lorsqu'ils étaient de l'opposition.

Bien que l'article du *Temps* relatif à l'émission de l'amortissable ait fait, hier soir, monter à la petite Bourse, les cours de 25 centimes, le marché d'aujourd'hui ne s'est pas complètement ressenti de ces dispositions. Les rentes ont été, il est vrai, plus fermes, mais leur tendance reste hésitante. L'article du *Temps* n'a été accepté que sous réserve, et les incertitudes de la question d'Orient, ainsi que le bilan de la Banque aidant, la hausse n'a pas tenu tout ce que promettaient ses débuts. Le 3 0/0 fait 84,25 en hausse de 25 centimes, l'amortissable 83,70 en hausse de 42 centimes et le 3 0/0 180,25 en hausse de 20 centimes. Après Bourse, le 3 0/0 reste à 120,37.

Le bilan de la Banque accuse une diminution pour l'or de huit millions. Cependant la crainte d'une exportation monétaire a diminué, car l'or est abondant à Londres et l'escompte y est assez facile. L'italien finit à 87,35, le florin à 76 1/4, le hongrois 93 6/16, le russe à 96 1/4, l'oriental à 61 1/8, le turc à 13,05, l'égyptienne à 359 3/4, la Banque ottomane à 543,12. Les scrutins pour la nomination des quatre vice-présidents de la Chambre ont donné, sur 349 votants, la majorité dans l'ordre suivant, à MM. Brisson, 270 voix, Philippoteau 250, Sénard 235, M. Floquet vient ensuite avec 169 suffrages et M. Durfort de Civray avec 69 seulement. Il a manqué 6 voix à M. Floquet pour être nommé, la majorité absolue étant de 173. Mais il est probable qu'il l'emportera au second tour qui aura lieu après la nomination des questeurs. La droite n'a pas voulu laisser désigner ses candidats par les

gauches. De là, la cause principale du succès de M. Floquet.

On dément officieusement que le Conseil municipal de Paris doive être convoqué ce mois-ci. Il ne le sera qu'au sujet de sa session ordinaire qui a lieu le mois prochain.

Bulletin Economique

Commerces de la France

Voici le tableau définitif du commerce pour l'année 1880.

Importations	1880	1879
Objets d'aliment.	1,983,324,000	1,835,790,000
Produits naturels et matières premières.	2,224,016,000	2,112,848,000
Objets fabriqués.	448,317,000	416,128,000
Autres marchand.	251,956,000	227,471,000
Total.	4,907,547,000	4,595,235,000
Exportations		
Objets fabriqués.	1,850,654,000	1,718,818,000
Produits naturels et matières premières.	1,366,793,000	1,337,341,000
Autres marchand.	183,182,000	175,200,000
Total.	3,400,629,000	3,231,359,000

Le relèvement des exportations (objets fabriqués) pendant le mois de décembre, permet d'espérer que l'année 1881 sera très bonne, la récolte ayant été très satisfaisante en France.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Mardi, devant le tribunal correctionnel de Lille, M. le substitut Cottignies, réclama contre la Gazette de Tourcoing une condamnation sévère parce que ce journal a critiqué l'attitude de M. François Dervaux, M. le substitut Cottignies, disons-nous, a cru devoir ajouter ces paroles : « Il ne faut pas que demain, on puisse imprimer une fois de plus : « acquiescement moral. »

Nous avions, en même temps, passé sous silence les commentaires de nos confrères de Paris. Nous avions également passé sous silence la critique que le *Petit Nord* faisait hier de la justice de l'arrêté de M. le procureur de la République près le tribunal de Lille, nous forçant à sortir de la réserve que nous nous étions imposée depuis le jugement du tribunal, relativement à nos articles sur le Conseil académique de Douai.

M. le substitut vient d'introduire la plainte en plein tribunal, en faisant allusion à la note de notre confrère d'Arras le *Pas-de-Calais*, que nos lecteurs se rappellent.

Cette note, nous l'avons reproduite sans aucun commentaire ; nous avions, en même temps, passé sous silence les commentaires de nos confrères de Paris. Nous avions également passé sous silence la critique que le *Petit Nord* faisait hier de la justice de l'arrêté de M. le procureur de la République près le tribunal ;

En bien ! puisque M. le substitut nous y a obligés, nous ne pouvons que nous acquiescer à son « acquiescement moral » est, pour nous, la « condamnation morale » de M. Focin, — contre lequel nous avons maintenu en plein tribunal l'accusation de faux — accusé que M. le substitut, si pressé de relever une simple vivacité sublimée à ne pas entendre, nous n'ayons pas eu le temps de nous plus avoir entendue, DEPUIS LE 14 DÉCEMBRE !

Aujourd'hui, 21 janvier, une messe a été célébrée à Saint Martin, à la mémoire du roi Louis XVI. Bien que l'invitation n'ait été adressée, bon nombre de personnes étaient venues s'unir dans une même prière pour le roi-martyr et pour la France.

Le livre bleu de Roubaix

Sous ce titre, le *Journal des Débats* publie l'article suivant :

Nous signalions il y a peu de temps le Livre Bleu publié par l'Administration municipale de Lille. C'est aujourd'hui le Livre Bleu de Roubaix qui attire notre attention. Lille est une ville historique, Roubaix n'était encore qu'un gros bourg de 8 à 9,900 habitants au commencement du dix-neuvième siècle. Le dernier recensement donne un chiffre de 33,000 âmes. C'est à croire que l'on n'est pas dans la Flandre, mais dans les Indes.

Le Livre Bleu de Roubaix nous apprend que la ville de Roubaix a vu, dans la vallée de l'Oslo sur les bords du lac Michigan, il y a cependant une différence entre cette ville de rapide croissance et les Indes, c'est que Roubaix a la main-d'œuvre y maintient à un prix modéré. La journée du terrassier s'y paie de 3 fr. à 3 fr. 50 c., les tisserands de 4 fr. 50 c. à 4 fr. en douze heures de travail.

L'industrie n'y est donc pas entravée par des salaires exorbitants. Elle compte toutes les industries, toutes les industries, des retours de des mécaniciens, des courtiers et commissionnaires. Le chemin de fer seul y apporte chaque année 1,000 tonnes de houille et 33,000 tonnes de laines ou cotons en balles.

On ne s'étonnera pas que tous les édifices publics soient dans cette ville impropres. Il n'y avait qu'une église, on en a construit quatre ou cinq depuis quarante ans. L'hospice est ancien, mais les bâtiments sont dans le plus mauvais état. L'hôtel de Ville date de 1844 ; il est question de le reconstruire parce qu'il est insuffisant. Les écoles s'agrandissent chaque année. Le Conseil municipal leur a consacré 600,000 fr. pour constructions, réparations ou achats de mobilier dans son budget de 1879, plus 226,000 fr. pour l'entretien et le personnel des écoles existantes. Quant aux projets qui s'exécutent ou se préparent : marché couvert, théâtre, bureau, parcement de rues et boulevards, il y en a pour des millions.

L'expérience a prouvé aux Roubaillais qu'ils pouvaient entreprendre des travaux d'utilité publique sans compromettre leurs finances. L'abat-toir, qui leur a coûté 230,000 fr., il y a vingt ans, n'a pas empêché la ville de continuer à prospérer. Le service des eaux a produit 282,000 fr. en 1879 ; dépenses d'exploitation et intérêts des emprunts payés, il reste un bénéfice de plus de 90,000 fr. La condition des matières textiles, établie à grands frais, est encore une source de revenus. Bref, le budget municipal s'équilibre et s'agrandit avec un peu plus de 3 millions, tant en recettes qu'en dépenses. La plupart des emprunts que la ville a contractés, sagement et modérément, ont été remboursés par elle-même, et bientôt des écritures. Le Conseil municipal, dont les pouvoirs viennent d'expirer, n'a pas hésité à se remettre en commission en contractant un nouvel emprunt de 10,000 millions destinés à des travaux qui ne peuvent pas être achevés plus longtemps.

La statistique, dont les chiffres sont impropres, constate qu'il existe 1,816 cabarets pour 81,000 habitants et que la consommation moyenne de vin par tête et par an atteint presque 5 lit. La consommation du vin est presque insignifiante ; il n'y a que les classes riches qui fassent usage ; la consommation de la bière est de 156 litres par tête. C'est évidemment la boisson habituelle.

A suivre ces chiffres d'année en année, dans une même ville, de ville en ville, d'une région à l'autre de la France, on se ferait une idée assez nette du mouvement de la population,

des habitudes administratives, des conditions de la vie dans les grands centres. Faut-il renoncer à recenser les populations ? Faut-il même nature sur l'état social ou financier des communes rurales, ou ne saurait-on espérer les découvrir que dans les archives officiellement accessibles ? Faut-il recenser les ministères ? Nullement ; dans certains départements, s'agit d'introduire de placarder en affiches dans les villages les chiffres les plus intéressants de la situation financière de la commune.

M. Plessier, député de l'arrondissement de Valenciennes, veut bien nous fournir quelques indications curieuses au sujet de ce qui se passe à cet égard dans la circonscription qu'il représente. Ainsi le maire de Beaulieu, commune de 466 habitants, où chaque centime additionnel ne rapporte que 109 fr., fait imprimer et afficher périodiquement l'état des emprunts de la commune avec explication de leur origine. Beaulieu avait, en 1878, 46,684 fr. de dette énorme dont un tiers provenait de charges de l'occupation allemande. Chaque année, les habitants peuvent voir de quelle somme elle a décaissé et ce qu'il est devenu l'argent que le percepteur leur a demandé. Dans le canton de Valenciennes, voisine de Beaulieu, le même usage s'est établi. On peut voir, à l'intérieur de maisons de paysans, des cahiers où sont publiés, chaque année, placardés à côté les uns des autres, en sorte que toute la famille les lit et les commente ; lorsque cette habitude sera établie et se passe au conseil municipal. Le paysan, qui est défiant, il ne faut pas le lui reprocher, apprécie, dans ces publications, les chiffres extraordinaires, les impôts de prestation, de port d'armes, les taxes de toute sorte qu'il paie toutes les années, et qui, de plus, sont inscrites dans les cahiers de la commune. C'est un véritable état de la situation financière de la commune.

Il n'est pas contestable que l'éducation économique de nos habitants sera établie et se passe à cet égard dans la circonscription qu'il représente. Ainsi le maire de Beaulieu, commune de 466 habitants, où chaque centime additionnel ne rapporte que 109 fr., fait imprimer et afficher périodiquement l'état des emprunts de la commune avec explication de leur origine. Beaulieu avait, en 1878, 46,684 fr. de dette énorme dont un tiers provenait de charges de l'occupation allemande. Chaque année, les habitants peuvent voir de quelle somme elle a décaissé et ce qu'il est devenu l'argent que le percepteur leur a demandé. Dans le canton de Valenciennes, voisine de Beaulieu, le même usage s'est établi. On peut voir, à l'intérieur de maisons de paysans, des cahiers où sont publiés, chaque année, placardés à côté les uns des autres, en sorte que toute la famille les lit et les commente ; lorsque cette habitude sera établie et se passe au conseil municipal. Le paysan, qui est défiant, il ne faut pas le lui reprocher, apprécie, dans ces publications, les chiffres extraordinaires, les impôts de prestation, de port d'armes, les taxes de toute sorte qu'il paie toutes les années, et qui, de plus, sont inscrites dans les cahiers de la commune. C'est un véritable état de la situation financière de la commune.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, tous les journaux publiés en langue française dans le département du Nord, sont admis à recevoir les annonces judiciaires et légales dans les conditions déterminées par le décret du 23 décembre 1870.

Le 10^e arrondissement de Lille, ira faire dans cette ville, le 13 février prochain, une conférence au Grand-Théâtre. La recette sera versée à la caisse de l'association.

Dimanche prochain 23 janvier, assemblée trimestrielle de la Société des Sauveteurs du Nord à 11 heures du matin à la Mairie de Lille (salle des adjudications). Elections des nouveaux membres, etc., etc.

Un lillois, M. Louis Wahania, élève violoncelliste du Conservatoire de Paris, vient d'être classé un des premiers avec félicitations de M. Ambroise Thomas et des professeurs, au concours de solfège et de dictée musicale.

Le Cercle Horticole du Nord a eu dans son assemblée générale de dimanche dernier, le bon plaisir d'entendre M. Jodou, l'éminent professeur du jardin d'arboriculture, qui, avec son talent bien connu de tous, a charmé pendant une heure les nombreux auditeurs qui assistaient à la séance.

M. Jodou a été souvent interrompu par de chaleureux applaudissements. Il a tenu à dire que quelle manière on doit préparer le terrain pour faire une bonne plantation, et en promettant de développer dans la prochaine séance de quelle façon elle doit être faite pour obtenir de bons résultats.

La séance a été terminée par la tombola gratuite qui se tire à chaque assemblée générale. Au total, soirée attrayante et surtout instructive.

Notre correspondant particulier d'Halain nous écrit :

J'ai assisté, dimanche dernier, au concert annuel de bienfaisance donné par la musique des Sapeurs-Pompiers de notre ville avec le concours d'amateurs roubaillais.

Cette soirée à laquelle M. Lemettré-Berthelet, maire d'Halain, ainsi que M. le curé avaient bien voulu assister a été des plus attrayantes.

Notre excellent musicien sous l'intelligente direction de M. Kédelle, son ancien chef d'orchestre, a joué avec une maîtrise de la région ; l'exécution des deux morceaux sur *Hernani* et *Martha* a été d'une perfection remarquable.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

Mentions honorables. — MM. Urial Caudrelier, à Roubaix, — Victor Chemin, à Trélon, — Aug. Gosset, à Villers-Froidou, — Léon Hurier, à Hasnon, — Victor Jodou, à Valenciennes, — Léon Méresse, à Felleries, — J.-B. Reiter, à Douai, — Ch. Saintonné à Vieux-Berquin.

Instituteurs adjoints : Mentions spéciales. — MM. Henr Glaise, à Lille, — Charles Lebas, à Marcq-en-Barcelu, — Louis Niquet, à Loon, — Emile Sizaire, à Lille.

Instituteurs : Médailles d'argent. — M. Céline Jenot, à Thumesnil-Faches. — Flavie Leffranc, à Feignies. Médailles de bronze. — M^{lle} Clémentine Boyaert, à Bourghelles. — M^{lle} Aimée Leffranc, à Grépondre, Caudry. — M^{lle} Julienne Thieulout, à Arleux. — M^{lle} Lécocq Vanbaun, à Augustine, à Cassel. — M^{lle} Hortense Watteau, à Lille.

Mentions honorables. — M^{lle} Octavie Bombled, à Valenciennes. — M^{lle} Zoé Chevreil, à Colomb, à Roubaix. — Marie Courant, à Béthune, à Berlainmont. — M^{lle} Irma Delour, à Marpoit. — M^{lle} Claire Dubois, à Roubaix. — M^{lle} Elise Ledoux, à Valenciennes. — M^{lle} Clara Lemaire, à Valenciennes. — Colette Planque, à Lambertain. — Estelle Quey, à Dunkerque. — Appoline Sagot, à Wargemont.

Médailles de bronze. — M^{lle} Zélie Bazin, à Merville. — Marie Lemaire, à Lille.

Mentions honorables. — M^{lle} Elise Caumont, à Marie-Joseph, à Douai. — M^{lle} V. Carlier, nee Colleson, à Lille. — M^{lle} S^{lle} Marie Ranvaux, à Anzin.

Dans sa séance du 21 janvier, la Société des agriculteurs du Nord de la France a tenu son bureau comme suit : Président : M. Macarez, cultivateur à Saint-Python. Vice-présidents : MM. Bernard, cultivateur à Roost-Warendin ; P. Lemaire, cultivateur à Gognies-Chausées ; Claudrez, cultivateur à Hazebrouck ; Florentin Desprez, cultivateur à Cappelle.

Secrétaire général : M. Gustave Dubar, économiste. Secrétaires : MM. Alfred Renouart, agronome, Roger-Chieux, vétérinaire. Trésorier : Delepoire-Bayart, agronome.

M. Anatole de La Forge, sur la demande du président et des membres de l'Association philotechnique de Lille, ira faire dans cette ville, le 13 février prochain, une conférence au Grand-Théâtre. La recette sera versée à la caisse de l'association.

Dimanche prochain 23 janvier, assemblée trimestrielle de la Société des Sauveteurs du Nord à 11 heures du matin à la Mairie de Lille (salle des adjudications). Elections des nouveaux membres, etc., etc.

Un lillois, M. Louis Wahania, élève violoncelliste du Conservatoire de Paris, vient d'être classé un des premiers avec félicitations de M. Ambroise Thomas et des professeurs, au concours de solfège et de dictée musicale.

Le Cercle Horticole du Nord a eu dans son assemblée générale de dimanche dernier, le bon plaisir d'entendre M. Jodou, l'émminent professeur du jardin d'arboriculture, qui, avec son talent bien connu de tous, a charmé pendant une heure les nombreux auditeurs qui assistaient à la séance.

M. Jodou a été souvent interrompu par de chaleureux applaudissements. Il a tenu à dire que quelle manière on doit préparer le terrain pour faire une bonne plantation, et en promettant de développer dans la prochaine séance de quelle façon elle doit être faite pour obtenir de bons résultats.

La séance a été terminée par la tombola gratuite qui se tire à chaque assemblée générale. Au total, soirée attrayante et surtout instructive.

Notre correspondant particulier d'Halain nous écrit :

J'ai assisté, dimanche dernier, au concert annuel de bienfaisance donné par la musique des Sapeurs-Pompiers de notre ville avec le concours d'amateurs roubaillais.

Cette soirée à laquelle M. Lemettré-Berthelet, maire d'Halain, ainsi que M. le curé avaient bien voulu assister a été des plus attrayantes.

Notre excellent musicien sous l'intelligente direction de M. Kédelle, son ancien chef d'orchestre, a joué avec une maîtrise de la région ; l'exécution des deux morceaux sur *Hernani* et *Martha* a été d'une perfection remarquable.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

MM. Dodin et Dubocage, artistes dont nous nous souvenons d'avoir entendu parler avec éloges sont à la hauteur de leur réputation ; ils ont montré de véritables connaissances musicales ; leur grand duo surtout a été brillamment exécuté, d'une façon remarquable, et a été applaudi par MM. Gripon et Fournier. Ce dernier a droit à une mention spéciale pour son air varié de la deuxième partie. C'est un véritable tour de force.

tuait à préparer aux eaux une route facile et rapide ; le soir, on aurait pu patiner partout sur la neige durcie et brillante comme un miroir.

Il n'y a guère que les propriétaires de traîneaux et les patineurs, qui se réjouissent de cet état de choses.

Enfin, pour terminer le bulletin de la neige et de la glace, rappelons le dicton campagnard :

A la Saint-Vincent, Tout gèle et tout fend. L'hiver se reprend. Or se rompt le dent.

Or, la Saint-Vincent arrive demain 22 janvier, et nous verrons bien si l'annonce prophétique qui aura raison et que la dent, vraiment trop agée, de l'hiver 1881 cessera de nous faire mordre, comme elle le fait depuis bientôt quinze jours.

Voici une curieuse statistique à ajouter à ce que nous avons dit dans notre chronique de la neige :

La couche de neige qui recouvre actuellement le sol étant de 39 centimètres, soit 39,000 centimètres cubes par mètre carré — la neige pèse 100 grammes par décimètre cube — le poids de la neige par mètre carré est de 3,900 kil. 900, il faudrait pour la fondre 375 grammes de charbon par mètre carré, soit 37,500 kil. par hectare.

La neige tombée équivalant à une pluie de 39 centimètres, c'est une pluie considérable que la plus grande pluie du 4 mars 1880, qui était de 26 millimètres.

Les terribles accidents que l'hiver ramène chaque année pour les patineurs imprudents, appellent un intérêt tout particulier et, malheureusement, d'actualité aux avertissements qui suivent :

D'abord, il faut qu'une glace ait 0^m05 au moins d'épaisseur, pour que le patineur puisse s'aventurer dessus, à une épaisseur qu'elle soit, surtout dans les canaux, il n'y faut point patiner à moins qu'elle n'ait été cassée sur les bords, ce qui fait adhérer avec elle la surface de l'eau. Autrement, si le niveau de l'eau s'est abaissé, la glace restée suspendue cède au moindre choc et l'on est perdu ; l'on meurt étouffé sous elle.

Quelque imprudent voit la glace s'ouvrir sous ses pieds, dans un endroit profond, et par instinct il ait, en enfonçant, étendu ses bras en croix, il n'aura qu'à se débattre dans le trou qu'il se sera fait lui-même. Il ne pourra se relever, les mains appuyées sur la glace, aussi loin du bord que possible. Qu'il fasse pas d'effort violent avec ses mains pour se relever, il ne réussira qu'à rompre son appui et à tomber dans le trou. Si cependant ce malheur lui est arrivé, qu'il nage des pieds et des mains, puis s'accrochant de nouveau à la glace, ne remuant que des pieds pour se soutenir et entretenir la circulation du sang dans le corps. Si la corde lancée du rivage le retire du péril. Si ce moyen de salut lui manque, qu'il essaye de se sauver tout seul ; appuyé sur les mains sur la glace, il tentera de se relever dans le trou, ce qui donnera lieu à de nouveaux accidents. Il se dirigera ainsi hors de l'eau. Il s'élèvera sur la glace, et celle-ci, si légère et si faible qu'elle soit, aura assez de consistance pour le soutenir dans cette position. Il attendra alors de ses secours, ou, ce qui est mieux, il rampera doucement vers le bord.

Depuis quelques jours, la police est à la recherche de deux ouvriers racheux, qui ont disparu, abandonnant leur jeune enfant. Cette mère dénaturée avait confié son enfant à une de ses voisines parce que, disait-elle, elle avait une course à faire ; mais elle n'a plus reparu. Le pauvre petit abandonné a été déposé à l'hospice.

Cet ouvrier racheux se nomme Camille Decottignies et est âgé de 23 ans.

Parmi les personnes auxquelles l'hiver de 1881 aura été néfaste, on nous cite un jeune fille de Croix, Irma Bataille, qui, à fait, il y a trois jours une chute bien malheureuse, sur la place Nauda, à Roubaix. Relevée par des passants, Irma Bataille a été transportée dans une maison voisine où M. le docteur Druessens a constaté qu'elle avait la jambe gauche fracturée. Elle a été reconduite chez elle en voiture de place.

Un ouvrier apprêteur se trouvait, lundi dernier, dans un estaminet de la rue Sainte-Elisabeth en compagnie d'un de ses camarades Edmond Hillier, mécanicien. Celui-ci était ivre et ne tarda pas à s'écrouler sur une table. En homme qui n'aime pas à perdre son temps, Dewit profita du sommeil de son camarade pour lui enlever une montre en or qu'il portait dans la poche de son gilet.

A son réveil, Hillier, surpris de se retrouver seul, voulut savoir combien de temps avait duré son sommeil. Mais de montre plus l'ombre, un bout de la chaîne avait même été coupée.

Le mécanicien se rendit aussitôt chez M. le commissaire du 3^e arrondissement et lui raconta son histoire. Dewit fut aussitôt recherché. Découvert dans la soirée, il protesta hautement de son innocence. Il était, en effet, porteur d'une montre, mais en la faisant, un agent trouva le bout de chaîne qui avait été coupé. Il ne lui était plus possible de nier. Aussi fit-il les aveux les plus complets.

Dewit a été conduit à la maison d'arrêt de Lille.

Dans une ronde qu'il faisait, l'avant-dernière nuit, dans la rue Turgot, un agent de police, aperçu un homme couché le long du mur de l'établissement de gaz. Malgré la rigueur de la température, cet homme dormait profondément. Il a déclaré se nommer Noël Pava, et n'avoir pas de domicile. L'agent s'est chargé de ce soin et l'a conduit au dépôt de sûreté.

Noël Pava répondra prochainement du délit de vagabondage devant le tribunal correctionnel de Lille.

Une petite fille, achetant, avant-hier, une pipe sur la Grande-Place, s'aperçut qu'on venait de lui enlever son porte-monnaie. Aux cris poussés par l'enfant, un jeune homme, Joseph Verstraete, âgé de 17 ans, qui se trouvait auprès d'elle, lui dit que l'auteur du vol était un jeune gamin qu'il connaissait.

Un agent, mis au courant par le public de ce qui venait de se passer, ordonna à Verstraete de le conduire chez celui qu'accusait. Verstraete s'exécuta d'abord de bonne grâce, mais chemin faisant, il revint sur ses affirmations précédentes, disant qu'il n'avait rien vu et voulait s'éloigner. Mais l'agent ne l'attendait pas ainsi. Il conduisit Verstraete chez le commissaire du quartier et celui-ci, après un interrogatoire sommaire, fit conduire au dépôt de sûreté, le délateur que l'on suppose être le voleur de porte-monnaie.

Il y avait une fois — la chose ne date pas de très-loin c'était il y a deux jours — il y avait une fois un peintre et un charbonnier qui se rencontrèrent, et comme ils étaient animés d'un égal désir d'être brûlés de la même soif, ils entrèrent dans un cabaret et n'en sortirent que le soir, complètement ivres mais pas si bien désolés, cependant qu'ils n'éprouvèrent le désir de boire encore. Ils avisèrent, rue du Fontenoy un cabaret où ils voulurent se faire donner un dernier verre, mais comme ils étaient ivres, le cabaretier, M. Hornan, s'y refusa.

Séduits, ils se firent accompagner par le cabaretier, et voilà les deux gaillards brisant tout dans l'estaminet et réduisant même une porte vitrée en mille pièces. Cette scène menaçait de tourner au tragique, mais plusieurs agents intervinrent et peints et charbonniers se retrouvèrent le lendemain matin, étendus côte à côte sur le lit de camp de la prison. La correctionnelle les attend.

Le tribunal a condamné hier, par défaut, à 8 mois de prison, pour outrages aux mœurs, le nommé Gustave Feuilloley. Cet individu vendait à Lille, Roubaix, Tourcoing, etc., en compagnie de Schewen, condamné, il y a deux jours, à six mois de prison, l'*Eternité* et le *Petit Parisien*, avec les feuilletons ordures qu'on encaissait dans ces journaux.

Un accident est arrivé, jeudi matin, à l'usine de Fives-Lille. Vers 10 heures, un nommé Jean-François Vandenbergh, tarareur, âgé de 24 ans, sujet belge, demeurant rue de Lannoy, cité Baquet, étant occupé à travailler dans les ateliers de l'usine et travaillant dans un arbre de transmission en marche, est tombé sur cet arbre, qui l'a accroché par sa cravate et serré violemment ; la cravate s'étant arrachée, il est tombé d'environ cinq mètres de hauteur sur le pavé.

Dans la pression de l'arbre et sa chute, il a reçu des blessures assez sérieuses et que le médecin de l'usine, M. Deblonde, qui lui a donné des soins décrit ainsi : 1^o Fracture de la mâchoire inférieure vers la partie moyenne ; 2^o plaies contuses par constriction au cou produites par la cravate saisie par l'arbre de transmission ;